

### Signature de la convention ADEME/ EDF

Afin d'améliorer la maîtrise de la demande en électricité, la protection de l'environnement et le développement durable en région Midi-Pyrénées, l'ADEME et EDF ont décidé de mener conjointement, pour la période 2001-2003, une stratégie et des actions communes.



Le 20 juillet dernier, Jean-Marie FRAYSSE et Guy JOUVES (Délégué Régional d'EDF) ont officialisé ce partenariat en signant, à l'espace EDF Bazacle, la convention pluriannuelle ainsi que la convention d'application 2001. Parmi les actions retenues pour cette année, on peut noter la distribution de lampes fluocompactes auprès de populations défavorisées, l'aide au développement des énergies renouvelables en site isolé ou bien encore l'incitation à mettre en place une flotte de véhicules électriques, au sein d'une grande entreprise ou d'une collectivité locale.

## I N S T A N T A N É S

### La campagne de communication de l'ADEME

Aujourd'hui, en France, 50% des consommations d'énergie et des émissions de CO2 dépendent de nos actes quotidiens. Pour sensibiliser les français aux implications environnementales de leurs consommations énergétiques et à la nécessité de modifier leurs comportements, l'ADEME a lancé depuis le 21 juin dernier une vaste campagne de communication sur l'ensemble du territoire.

Avec la signature "Préservez votre argent, préservez votre planète", la campagne met l'accent sur le double bénéfice individuel et collectif que chacun peut tirer d'une meilleure maîtrise de l'énergie : réaliser des économies substantielles tout en luttant contre l'effet de serre. Les actions de communication sont multiples :



- Spots TV et radio mettant en scène Fabrice Lucchini
- Opérations de terrain
- Relations presse
- Création d'une identité graphique et conception d'outils de communication spécifiques destinés aux espaces INFO-ENERGIE dont le réseau se structure progressivement.
- Mise en place d'un Numéro Azur, à la disposition du grand public : le 0 810 060 050.

### Bienvenue à la Délégation Régionale à...

Alexandre EFREMOV, chargé de mission Plan Soleil et Maîtrise de l'énergie Collectivités et Bâtiment, en remplacement d'Erik LOOT, Jean-Pierre MAILFERT, chargé de mission Transports/ Aménagement, en renfort de Véronique TATRY.



### SALON ADEME ENERGIES 2001

"ADEME Energies", le salon de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables couplé pour la huitième fois au salon Pollutec, se déroulera cette année du 4 au 7 décembre 2001 à Paris-Nord Villepinte.

Pour plus de renseignements, contactez Alain DELAMETTE au 02 41 20 42 37



ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

# L'escarbot

Bulletin d'information de la Délégation Régionale Midi-Pyrénées

N°9 • Novembre 2001



### A U S O M M A I R E

Les transports en Midi-Pyrénées : première source de pollution atmosphérique

1 2 3

SIDENERGIE ET PSI 4

Deux opérations exemplaires en entreprise

FOGIME et FIDEME 5

Entreprise LACAZE 6 7

Valorisation énergétique des déchets graisseux

Instantanés : 8

Campagne de communication, Convention ADEME/EDF, bienvenue, Salon ADEME Energies 2001...

### É D I T O R I A L

Nous avons tous été extrêmement choqués par l'explosion survenue à l'usine AZF de Toulouse.

30 morts, plus de 2000 blessés et 25 550 logements devenus inhabitables.

Meurtris dans leur chair pour certains, traumatisés psychologiquement pour la grande majorité, les toulousains mettront du temps à effacer cette tragédie de leur mémoire. Et pourtant, la vie doit continuer.

Il faut penser maintenant à reconstruire, à rénover, à réhabiliter les entreprises et les logements détruits partiellement ou intégralement par le souffle de l'explosion.

Une grande chaîne de solidarité s'est mise en place depuis le 21 septembre dernier.

Aux côtés des services préfectoraux, de la Ville de Toulouse,

des organismes consulaires ou professionnels, l'ADEME apporte également sa pierre à l'édifice.

> suite page 2

### D O S S I E R

## Les transports en Midi-Pyrénées : première source de pollution atmosphérique

**Avec notamment 61% des oxydes d'azote, plus de 63% du monoxyde de carbone, 37% de composés organiques volatiles et 35% de dioxyde de carbone rejetés dans l'atmosphère, les transports (essentiellement routiers) constituent en Midi-Pyrénées la première source de pollution de l'air.**

Les répercussions sur la santé (troubles respiratoires et cardio-vasculaires, migraine, vertiges...) et sur l'environnement (pluies acides, augmentation de l'effet de serre à l'origine du réchauffement climatique de la planète) sont bien évidemment préoccupantes.

En réponse à ce problème qui affecte la planète toute entière, les organismes internationaux, les Gouvernements et l'Etat français en particulier mènent depuis plusieurs années une politique volontariste : conférences internationales de Rio en 1992 et de Kyoto en 1997 sur l'effet de serre ; loi de 1996, en France, sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ; création en janvier 2000 du Programme National de Lutte contre le Changement

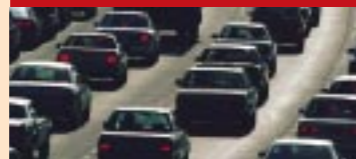
> suite page 2



DOSSIER

LES TRANSPORTS EN MIDI-PYRENEES :

# Première source de pollution atmosphérique



## ÉDITORIAL suite

Elle a mis en place une procédure d'aide d'urgence destinée aux particuliers les plus sinistrés, habitant sur la zone du plan de gêne sonore (PGS), et qui doivent remplacer leurs menuiseries extérieures détruites par la déflagration (fenêtres, portes, portes-fenêtres).

Un courrier vient d'ailleurs d'être adressé à la population concernée par cette action de l'ADEME, menée en partenariat avec la Ville de Toulouse et le soutien de la Commission consultative d'aide aux riverains présidée par le Préfet de Haute-Garonne et à laquelle participent des représentants des communes riveraines de l'aéroport de Blagnac et des associations concernées.

L'objectif est double : aider les particuliers à remplacer leurs menuiseries avant l'arrivée de l'hiver et leur permettre d'installer des vitrages acoustiques.

Ainsi, le terme de "mission d'intérêt public" de l'ADEME prend ici tout son sens.

**Jean-Marie FRAYSSE**  
Délégué Régional de l'ADEME

Climatique ; élaboration, à la fin de l'année 2000, du Programme National d'Amélioration de l'Efficacité Énergétique (cf. Escarbot N°8).

Localement, l'ADEME et le Conseil Régional Midi-Pyrénées se sont également engagés, au travers du PRE-LUDDE (Programme Régional de Lutte contre l'effet de serre et pour le Développement Durable) à intervenir dans le domaine des transports pour contribuer à la baisse des émissions polluantes dans l'atmosphère. Au nombre des actions concernées, citons l'assistance aux collectivités dans la mise en œuvre de politiques de déplacements urbains, l'aide à l'analyse

de besoins pour les flottes de véhicules, l'aide à la décision en matière d'aménagement ou bien encore le soutien aux modes de transports les moins polluants.

Il ne faut cependant pas oublier qu'au delà de toutes les décisions politiques prises au niveau régional, national ou international, nous avons tous notre part de responsabilité dans la diminution des gaz polluants que rejettent nos véhicules. Au quotidien, chacun d'entre nous peut ainsi, par des gestes simples, contribuer à préserver notre planète : utiliser les transports en commun, marcher ou prendre son vélo sur les petits parcours.

## "En ville sans ma voiture" à Pamiers



**Durant quatre jours, la Ville de Pamiers a sensibilisé ses habitants à l'usage de la voiture en ville, aux nouveaux modes de déplacements urbains et aux problèmes générés par la circulation automobile.**

Pour la première fois cette année, la Ville de Pamiers (Ariège) a participé le 22 septembre dernier à la journée européenne "En ville sans ma voiture", aux côtés de 747 autres villes implantées principalement dans les Pays membres de l'Union Européenne. Organisée par la Commission municipale sur l'effet de serre, sous l'égide



Vue d'ensemble de la Place de la République à Pamiers.



du Maire de la Ville, cette opération s'est déroulée non pas sur une seule journée mais sur quatre jours, du 19 au 22 septembre.

De multiples initiatives ont ainsi vu le jour :

- L'aller/ retour Pamiers-Villes de la région Midi-Pyrénées à 10 F pour les personnes venant à la gare en vélo ou par co-voiturage,
- l'instauration d'une zone 30 en centre-ville (30 km/h) afin de faciliter le co-voiturage et la circulation en vélo,
- le prêt gratuit de vélos,
- la mise en place d'un jeu-concours sur le thème des énergies dans la ville,
- la création, aux entrées de la ville, de parkings de délestage animés par des bénévoles, des collégiens et des lycéens et la desserte du centre-ville par des bus-navettes et des voitures électriques,
- le contrôle gratuit de la pollution des moteurs par la Police, sur les parkings de délestage,
- la tenue de conférences sur le thème des transports en ville,
- etc...



Stand de l'ADEME (de gauche à droite : Françoise MATRICON, Présidente de la Commission " Effet de serre " à Pamiers ; Philippe SENEGAS, Directeur Régional de l'Environnement ; Véronique TATRY, Chargée de Mission à l'ADEME ; André TRIGANO, Maire de la Ville ; Gérard LEGRAND, Premier adjoint au Maire).

Au-delà du co-financement de cette manifestation, l'ADEME s'est fortement impliquée, en amont, dans la préparation de ces quatre jours. La Délégation Régionale a, par ailleurs, participé à l'animation d'une conférence sur le thème "Climat/ automobile : le divorce" le 21

septembre au soir. Elle a enfin sensibilisé les pamiersiens aux problèmes générés par les transports automobile en ville, au travers d'un stand dressé le 22 septembre sur la place centrale de Pamiers.

DÉCHETS SIDENERGIE ET PSI :

## DEUX OPERATIONS EXEMPLAIRES EN ENTREPRISE

Lorsque le projet d'investissement d'une entreprise ou d'une collectivité locale est innovant et correspond aux objectifs de développement durable poursuivis par l'ADEME, celle-ci s'efforce d'apporter son soutien technique et financier afin de promouvoir la diffusion de ces procédés exemplaires.

C'est notamment le cas en Midi-Pyrénées où l'ADEME apporte son aide depuis de nombreuses années aux entreprises et aux collectivités qui souhaitent faire aboutir des projets novateurs dans le domaine de la gestion ou de la valorisation énergétique des déchets, des énergies renouvelables ou bien encore

des transports et de la protection de la qualité de l'air.

Nous vous présentons ainsi deux opérations exemplaires développées au sein d'entreprises régionales, PSI (Hautes-Pyrénées) et SIDENERGIE (Lot).

### SIDENERGIE S.A.

#### ACTIVITE DE L'ENTREPRISE :

Production de charbon de bois domestique.

#### OPERATION EXEMPLAIRE :

L'ADEME soutient le développement industriel sur un nouveau site d'une unité de retraitement de déchets bois industriels (déchets de scieries et traverses de chemin de fer créozotées).

#### DETAILS DU PROJET :

La technique de retraitement est un procédé de thermolyse innovant et automatisé spécifiquement dédié à la valorisation énergétique des déchets bois, notamment des traverses de chemin de fer : la fabrication de charbon de bois à usage domestique agréé par le Ministère de la Santé.

#### INTERVENTION DE L'ADEME :

L'aide de l'ADEME, apportée dans le cadre du PRELUDE (Programme Régional de LUTte contre l'effet de serre et pour le Développement Durable), a permis l'acquisition d'équipements aux différents échelons de la chaîne de production : réception et préparation des déchets bois, thermolyse et mise aux normes des effluents gazeux, conditionnement des produits finis.

#### BILAN :

- 6 000 tonnes/ an de déchets bois retraités (100 000 traverses de chemin de fer),
- 1 300 tonnes/ an de charbon de bois à usage domestique fabriqué,
- 100 tonnes/ an de charbon à usage fonderie produit,
- 4.7 MF/ an de chiffre d'affaires réalisé.

#### PROCHAINE ETAPE :

- Améliorer les performances de l'épurateur de fumées
- Augmenter la capacité de retraitement en valorisant les déchets d'emballage bois (palettes, caisses)
- Mettre en place une unité d'activation du charbon de bois (fabrication de charbon actif).



Four utilisant le procédé de thermolyse pour le retraitement des déchets bois industriels

### PYRÉNÉES SERVICE INDUSTRIE (PSI)

#### ACTIVITE DE L'ENTREPRISE :

Nettoyage industriel, gestion complète des déchets et produits attenants, transport de toutes marchandises ou produits.

#### OPERATION EXEMPLAIRE :

Création à Lannemezan (Hautes-Pyrénées) de la première déchetterie d'entreprise du grand Sud conçue pour gérer la totalité des déchets des entreprises.

#### DETAILS DU PROJET :

La déchetterie comprend des espaces de stockage pour les déchets industriels banals (DIB), les déchets industriels spéciaux (DIS) et les déchets toxiques en quantité dispersée (DTQD). Un centre d'enfouissement technique (CET) de classe 3, une unité de broyage du bois et un CET dédié aux déchets d'amiante liée se trouvent également sur le site.

#### INTERVENTION DE L'ADEME :

L'ADEME a participé au financement de la déchetterie d'entreprise et de l'unité de broyage de bois, au travers du PRELUDE (Programme Régional de LUTte contre l'effet de serre et pour le Développement Durable).

#### PROCHAINE ETAPE :

Création d'une déchetterie d'entreprise à Tarbes. Ouverture fin 2001 de l'espace de stockage DIB. Courant 2002, mise en service du centre de transit DIS.



Espace de stockage des DTQD



Unité de broyage du bois

ÉNERGIE

## Le FOGIME et le FIDEME : des fonds au service des entreprises

La mise en œuvre d'une politique de maîtrise de l'énergie constitue un facteur déterminant de la compétitivité d'une entreprise. Afin d'aider les chefs d'entreprises dans cette démarche, l'ADEME propose depuis 2 ans des méthodes d'analyse et d'étude ainsi que des aides financières. Les entreprises sont potentiellement toutes concernées par ces actions que ce soit dans le secteur industriel, tertiaire ou agricole.

En complément de ces aides techniques et financières, il est également nécessaire de soutenir les entreprises dans leur négociation avec les établissements bancaires.

A ce titre, deux fonds ont été créés : le FOGIME et le FIDEME.

Le FOGIME (Fonds de Garantie des Investissements de Maîtrise de l'Énergie) apporte à l'entreprise une garantie financière qui vient en appui d'un crédit bancaire demandé par une PME pour financer un investissement lié à une opération de maîtrise de l'énergie (achat de matériels performants, modifications d'installations, utilisation d'énergies renouvelables...). Ce fonds de garantie mutuelle, opérationnel depuis novembre 2000, est géré par la BDPME/ SOFARIS en partenariat avec l'ADEME.

De son côté, le FIDEME (Fonds d'Investissement De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), actuellement en cours d'élaboration, facilite les investissements des entreprises dans les projets et les technologies favorables à la maîtrise de l'énergie et à l'environnement.

En associant fonds publics (ADEME) et privés, il permet en effet aux entreprises qui manquent de fonds

propres de trouver les moyens de financer leurs projets dans des conditions intéressantes.

Le FIDEME prendrait la forme d'un fonds commun de placement à risques.

Ce fonds devrait normalement être opérationnel dans le courant du premier semestre 2002.

**fogime** Fonds de Garantie des Investissements de Maîtrise de l'Énergie

Votre meilleure garantie pour maîtriser l'énergie

Créé à l'initiative de la Banque du Développement des PME (BDPME), à travers la filiale SOFARIS, et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), auxquelles se sont jointes Electricité de France (EDF) et Charbonnages de France (CDF), le Fonds de Garantie des Investissements de Maîtrise de l'Énergie (FOGIME), est destiné à encourager les investissements que réalisent les petites et moyennes entreprises en faveur de la maîtrise de l'énergie, en garantissant les prêts qu'elles contractent auprès des banques. Ce fonds s'appuie sur le Fonds National de Garantie du Développement des PME et TPE géré par SOFARIS.

L'association de la BDPME et de l'ADEME permet de mobiliser :

- deux réseaux de délégations régionales ;
- la capacité d'expertise juridique et financière de la BDPME au service des petites et moyennes entreprises ;
- la capacité d'expertise technique de l'ADEME dans le domaine de la maîtrise de l'énergie.

BDPME BANQUE DU DEVELOPPEMENT DES PME ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

L'ESCARBOT OUVRE SES COLONNES A...

# LA VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS GRAISSEUX :

## Un procédé intéressant pour l'entreprise et l'environnement

«Vers un développement des procédés de valorisation énergétique des déchets :

La société LACAZE S.A., implantée à Leyme dans le Lot, est la première société française de fourniture d'eau chaude industrielle dans le domaine agroalimentaire (53 % du marché).

Dans la logique d'une offre globale sur " la chaîne de l'eau", et pour répondre aux grands enjeux environnementaux de notre société, LACAZE S.A. oriente depuis 1995 son développement vers les procédés de valorisation énergétique des déchets gras et de traitement des effluents industriels.

Pour contourner les difficultés issues de l'hétérogénéité des déchets, LACAZE S.A. a développé une nouvelle structure de four, en l'occurrence un four à chauffe tangentielle (Procédé Fat Fuel Burner®). Par ailleurs, les travaux menés par l'I.F.P (Institut Français du Pétrole) et LACAZE ont conduit à la transformation des déchets hétérogènes gras en combustible homogène et stable (Procédé Fat Fuel®) objet d'un



Four à chauffe tangentielle.

deuxième brevet. Pour son procédé d'auto-combustion des déchets gras de l'agroalimentaire, développé en partenariat avec l'ADEME et l'Institut Français du Pétrole, la société a d'ailleurs vu ses travaux récompensés par le trophée CFIA 2001 (Carrefour des Fournisseurs de l'Industrie Agro-alimentaire) de Rennes.

### Des enjeux environnementaux et économiques non négligeables :

Aujourd'hui, les sous produits des abattoirs représentent environ 30% du poids initial des animaux. Si ces déchets ne représentent qu'un tonnage limité au niveau d'un abattoir, le gisement au niveau national est par contre considérable :  
40 000 t/an de graisses d'aéroflottation.  
220 000 t/an de sang.  
140 000 t/an de boues biologiques à 15 % de siccité.  
L'une des caractéristiques d'une partie de ces sous produits (environ 40%) est leur pouvoir calorifique élevé.

L'ENTREPRISE LACAZE



Par ailleurs, l'activité d'abattage génère également des déchets gras issus des aéroflottateurs situés en amont des stations d'épuration. Ces résidus ont un pouvoir calorifique comparable à celui des sous produits gras. Les besoins énergétiques des industries agro-alimentaires étant particulièrement importants (sous forme d'eau chaude, de vapeur ou bien d'électricité), la valorisation énergétique de ces sous produits sur les sites de production devient très attractive et met au cœur du problème les procédés industriels mis au point par l'IFP et LACAZE SA, en partenariat avec l'ADEME. En outre, à un problème d'élimination des déchets pour les industriels et pour la collectivité, le procédé proposé par LACAZE et l'IFP offre une solution de substitution qui s'inscrit dans une approche de développement durable».



Viscères de canards.



De la matière brute (viscères de canards gras) au combustible Fat Fuel®.

### Un procédé industriel aux multiples impacts

**IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT**  
Le procédé est une valorisation in situ des résidus de traitement des effluents. Il permet un rejet en eaux largement inférieur aux limites de la demande chimique en oxygène et il préserve les réseaux d'assainissement qui pourraient être colmatés par les déchets gras figés.

**IMPACT SUR LES TRANSPORTS**  
En tenant compte du gisement national de déchets gras et de la capacité de transport (25 tonnes de déchets par camion), 16 000 déplacements peuvent être ainsi épargnés par an, ce qui contribue à la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

**IMPACT SUR L'ÉNERGIE**  
Le procédé est un cas typique de substitution de déchets gras (sous forme de valorisation énergétique) à des énergies fossiles.  
**IMPACT SOCIAL**  
Le procédé in situ générera une diminution des charges d'exploitation et la création de nouveaux emplois.